



Circulaire de rentrée 2026/2027



Voici quelques informations concernant le fonctionnement de l'école.

Il est demandé aux familles de respecter les diverses consignes décrites dans cette circulaire afin de permettre à tous de passer une bonne année scolaire.

C'est avec grand plaisir que l'équipe éducative et moi-même vous accueillerons le mardi 1^{er} septembre pour une nouvelle année scolaire. **Pour les élèves et les familles, l'année scolaire débutera sous le préau de l'école par un café de rentrée de 8h20 à 8h45.** Ce temps d'accueil et de convivialité est gratuit. Tout au long de l'année, vous pourrez suivre l'actualité de l'école sur la page facebook de l'école ou sur notre site internet <https://www.ecole-saint-patrick.fr/>.

Organisation Pédagogique

Mme NIZAN Hélène : cheffe d'établissement en enseignante en CM2 un jour/semaine

TPS/PS : **Mme BOULY** Gaëlle
PS/MS : **Mme ANISIEWICZ VINCENT** Isabelle
GS : **Mme CHASSIN** Laurence
CP : **Mme FOURNIER** Florence

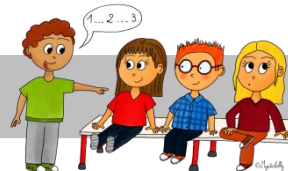
CE1 : **Mme MONY** Gaëlle
CE2 : **Mme GRZYCH** Mélanie
CM1 : **M FOURNIER** Wilfried
CM2 : **Mme BOUTE** Laëtitia (2 jours/semaine), **Mme NIZAN** Hélène (1 jour/semaine) & un 3^{ème} enseignant en attente de nomination.

CP/CE1 : **Mme CAPPELE** Sophie

Dispositif ULIS : **Mme BIZERAY** Sophie

Grâce aux moyens supplémentaires donnés par la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique d'Arras, pour notre école située dans un quartier d'éducation prioritaire, à la rentrée prochaine, il y aura un CP à petit effectif et un CP/CE1 à petit effectif également. L'objectif est de faire réussir tous les élèves en leur accordant plus de temps et un accompagnement plus personnalisé.

Rythmes scolaires



Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

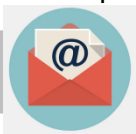
Horaires

Maternelle TPS ➡ GS : 8h30 – 11h45 / 13h30 – 16h30

Elémentaire CP ➡ CM2 : 8h30 – 11h45 / 13h30 – 16h30

L'accueil débute 10 minutes avant le début des cours : le matin de 8h20 à 8h30, le midi de 13h20 à 13h30.

 Il est rappelé aux familles que dans un souci de respect des enseignants, du personnel et du travail des enfants, **les élèves doivent être présents avant 8h30.** On m'a toujours appris qu'être à l'heure c'est être avant l'heure ! *Les familles qui arrivent en retard perturbent la classe et le début de la journée scolaire.* Merci de votre compréhension, **n'hésitez pas à mettre vos réveils 10 minutes plus tôt !**



Mails école

Secrétariat ➡ Catherine : secretariatsaintpatrick@gmail.com

Direction Madame NIZAN Hélène : ecolesaintpatrick62@gmail.com

Absences et petites maladies



Les parents doivent impérativement **prévenir l'école par téléphone** au 03/21/80/53/78 ou par mail (mail communiqué par l'enseignante ou mail de l'école : secretariatsaintpatrick@gmail.com) **pour toute absence de leur enfant et joindre un justificatif à son retour** (billet d'absence ou certificat médical).

Pour le bien-être de tous

Tout **enfant souffrant** doit être gardé à la maison le temps nécessaire. *Ramener un enfant trop rapidement à l'école est source de contagion pour les camarades.* **De plus, en aucun cas**, les enfants ne doivent être en possession de **médicaments dans les cartables**.

Conformément aux textes du Ministère de l'Education Nationale, il est rappelé que **tout traitement** pour une **affection saisonnière** (par exemple de type bronchite, angine, otite, rhinopharyngite, gastro...) doit être administré **à domicile**.

En revanche, l'équipe enseignante peut apporter son concours pour l'administration de médicaments selon la prescription médicale écrite (ordonnance médicale) **UNIQUEMENT** pour les élèves bénéficiant d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**, validé et signé par le médecin scolaire. Dans ce cas, merci d'en parler à l'enseignant de votre enfant qui vous fournira un document à compléter par votre médecin traitant et à retourner à l'école dans les meilleurs délais.

Toute **maladie contagieuse** doit être signalée, même si l'enfant est gardé chez lui.

A titre préventif, les parents sont invités à vérifier fréquemment si leur enfant n'est pas porteur de parasites (poux, gale...) et d'en informer les enseignants.

les enfants **malades**
guérissent mieux
à la **maison...**



Si l'absence est prévisible (exemple : rendez-vous chez un spécialiste comme l'orthophoniste) vous devez obligatoirement compléter le formulaire « demande d'autorisation de sortie pendant les heures de classe » joint au dossier.

Il est rappelé aux familles que l'école est obligatoire à partir de 3 ans et que **toute absence non justifiée fera l'objet d'un signalement auprès de l'inspection académique**, conformément aux lois en vigueur.

EPS : le sport est une discipline à part entière dans les programmes, sa pratique est indispensable pour le développement de votre enfant, c'est la raison pour laquelle une dispense est obligatoire en cas de non pratique.



Contributions des familles 2026/2027

Scolarité 1 enfant / mois	46,00 €
Scolarité 2 enfants / mois	69,00 €
Scolarité 3 enfants / mois	86,00 €
Scolarité 4 enfants / mois	103,00 €
Frais d'inscription (seront déduits de la 1 ^{ère} facture)	40,00 €
Forfait fournitures maternelle (TPS ➡ GS)	52,00 €
Forfait fournitures élémentaire (CP ➡ CM2)	57,00 €



Prix du repas au ticket	5,70 €
Prix du carnet de 10 tickets	50,00 €

Les repas sont préparés par la société ELIOR au lycée Saint Joseph de Saint Martin Boulogne. Ils sont livrés, en liaison chaude, par cette même société.

Les repas sont variés et équilibrés. Nous ne forçons pas les enfants à manger mais nous les invitons à goûter un peu de tout.

C'est l'équipe enseignante qui encadre bénévolement sur son temps de pause méridienne le service de cantine et la surveillance.



Sécurité

Les élèves des classes de maternelle (TPS/PS/MS/GS) doivent être accompagnés par les familles jusqu'à leur classe. Les élèves des autres classes doivent être déposés et récupérés au portail ou dans la cour de l'école.

L'accueil des élèves le matin débute à **8h20**, **pour des raisons évidentes de sécurité, les élèves ne doivent pas rester seuls devant le portail avant cet horaire.** Le midi, les élèves qui ne seraient pas récupérés par leurs familles se rendront à la cantine et un repas vous sera facturé.

L'après-midi, les élèves qui déjeunent à la maison ne sont accueillis qu'à **partir de 13h20**. La surveillance ne sera pas exercée par l'équipe enseignante avant cet horaire. Merci de votre compréhension.

L'accueil des élèves de tous les niveaux se fait dans les classes, il permet de faire un accueil plus calme, plus individualisé et une mise au travail plus rapide.

Pour passer une bonne année scolaire, il est demandé à chacun d'être attentif aux autres et en particulier aux piétons aux abords de l'école. **Il est strictement interdit de se garer sur les trottoirs** (même pour quelques minutes), merci de penser aux enfants et d'utiliser les parkings à proximité de l'école.

Activités Pédagogiques Complémentaires



Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont pour objectif : d'accompagner les élèves qui rencontreraient des difficultés ponctuelles ou plus importantes dans les apprentissages ou de les ouvrir à d'autres activités ou jeux.

Les APC (*animées par les enseignants*) se dérouleront selon les modalités suivantes :

- 1h par semaine le soir après la classe (lundi, mardi et/ou jeudi).



Caractère Propre

Dans les écoles privées catholiques, nous travaillons 1h de plus que dans les écoles publiques, ce qui correspond à 15 minutes de plus par jour.

Pendant la semaine, nous consacrons, dans chaque classe, 1 heure pour parler ou agir autour du vivre ensemble, de l'empathie, de l'entraide, du partage, de la bienveillance.

Ce temps correspond à notre identité et permet aux élèves de développer des valeurs importantes et essentielles dans leur vie actuelle et future.

Relations parents/enseignants



Pour faire grandir les enfants de l'école, vos enfants, nous devons impérativement travailler ensemble, main dans la main. Le dialogue et la communication sont le socle de cette collaboration. *L'équipe enseignante se tient à la disposition des familles qui souhaiteraient un rendez-vous. Les enseignants recevront au moins deux fois dans l'année toutes les familles de l'école.*

Du CP au CM2, le **carnet de correspondance** fait le lien entre les familles et l'école. Il est important qu'il soit vérifié et signé tous les soirs.

Tous les 15 jours environ, vous recevrez, par mail, la circulaire des familles. Vous y trouverez toutes les informations sur la vie de l'école, les projets, les animations et les sorties scolaires



Vie Associative

✓ L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique a pour but de gérer les finances de l'école. C'est lui qui prend les décisions concernant les budgets, les investissements, le personnel. Il rend compte des recettes et dépenses chaque année lors de l'assemblée générale.

Sans cette association, une école catholique ne peut pas vivre car elle ne peut pas être gérée.

Président : BRACHET Marc

Trésorière : SERGENT Nathalie

✓ L'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre, présidée a pour **objectif d'aider et de promouvoir toutes les actions pédagogiques menées dans l'école en lien avec l'équipe enseignante.** Elle peut aussi participer au financement de sorties ou de spectacles proposés aux enfants. Ses membres sont des parents d'élèves qui se réunissent ponctuellement tout au long de l'année.

Présidente : NORMANT Audrey

Trésorière : DEKETER Marion

Si vous souhaitez faire partie d'une association et participer aux décisions de l'école, aux manifestations, aux projets, faites-vous connaître en complétant le coupon joint à la fin de cette circulaire.

Garderie



La garderie accueille tous les élèves de la TPS au CM2. Elle est assurée, le matin et le soir aux horaires suivants :

Matin 7h30 – 8h20

Soir 16h30 – 18h

Tarif : 0,50 €/ quart d'heure



Vacances Scolaires 2026/2027

Vacances de la Toussaint	Vacances de Noël	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps
du vendredi 16 octobre (après la classe) au lundi 2 novembre (au matin)	du vendredi 18 décembre (après la classe) au lundi 4 janvier (au matin)	du vendredi 19 février (après la classe) au lundi 8 mars (au matin)	du vendredi 16 avril (après la classe) au lundi 3 mai (au matin)

Pont de l'Ascension : du mardi 4 mai après la classe au lundi 10 mai au matin.

Sortie des classes, le vendredi 2 juillet 2027.

La directrice, Mme NIZAN Hélène.